

PROJET DE LOI  
AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE TRANSPORT  
AERIEN ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE  
ET LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,  
SIGNE LE 07 AVRIL 2015 A LOME AU TOGO

-----  
Adopté par le Gouvernement  
-----

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la ratification de l'Accord de transport aérien entre le Gouvernement de la République togolaise et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, signé le 07 avril 2015 à Lomé au Togo.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 03 août 2018



  
Selom Komi KLASSOU